

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **14 (1896)**

Heft 210

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Abonnemente:

(inkl. Porto)
Schweiz: Jährlich Fr. 8, 2^{te} Semester Fr. 8. — Ausland: Jährlich Fr. 22, 2^{te} Semester Fr. 12.

Abonnements:

(Echt compris)
Suisse: un an fr. 8, 2^e semestre fr. 8. Etranger: un an fr. 22, 2^e semestre fr. 12.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Table with 4 columns: Versandung, Redaktion und Administration, Rédaction et Administration, La feuille est expédiée.

Inseratspreis: Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile.

Prix des annonces: La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts.

Inhalt — Sommaire.

Verabfolgte Taxkarten für Handelsreisende. — Cartes payantes délivrées aux voyageurs de commerce.

Gemeinschuldner: Steinbock, Adolf, Inhaber der Firma «Adolf Steinbock».

Amtlicher Teil. — Partie officielle.

Verabfolgte Taxkarten für Handelsreisende. — Cartes payantes délivrées aux voyageurs de commerce.

Ct. de Neuchâtel. Office des faillites de La Chaux-de-Fonds. Succession répudiée: Rüsser, Jacob-Fritz.

Zürich. 24. Juli. Nr. 1940. Kollektivkarte für Steinmann-Vollmer, Gustav Wegelin, und Wih. Schneebeli.

Abänderung des Kollokationsplanes. — Rectification de l'état de collocation.

Konkurse. — Faillites. — Fallimenti.

Konkurrenzeröffnungen. — Ouvertures de faillites.

Die Gläubiger der Gemeinschuldner und alle Personen, die auf in Händen eines Gemeinschuldners befindliche Vermögensstücke Anspruch machen...

Les créanciers des faillites et ceux qui ont des revendications à exercer, sont invités à produire, dans le délai fixé pour les productions, leurs créances ou revendications à l'office...

Kt. Solothurn. Konkursamt Solothurn. (1015) Gemeinschuldner: Uhrenfabrik Welschenrohr, Nachfolger von F. E. Roskopf.

Kt. St. Gallen. Konkursamt Oberrheinthal in Allstätten. (1009) Gemeinschuldner: Halter, Rob., Wirt, Wein-, Vieh- und Pferdehändler.

Ct. de Vaud. Office des faillites de Payerne. (1010) Failli: Desmeules, Jean-Henri-Eugène, feu Samuel, entrepreneur.

Kt. Bern. Konkursamt Bern-Stadt. (1004) Gemeinschuldner: Müller, Conrad, Gipser und Maler, in Weyermannsbau zu Bern.

Schluss des Konkursverfahrens. — Clôture de la faillite. (B.-G. 268.) (L. P. 288.)

Ct. de Fribourg. Office des faillites de la Glâne, à Romont. (1016) Faillie: Société en nom collectif Ruffieux et Buchs.

Kt. Aargau. Konkursamt Laufenburg. (1017) Gemeinschuldner: Siegrist, Heinrich, wohnhaft in Frick, zugleich unbeschränkt haftender Gesellschafter der Kommanditgesellschaft Siegrist & Comp.

Konkurssteigerungen. — Vente aux enchères publiques après faillite. (B.-G. 267.) (L. P. 267.)

Kt. Luzern. Konkursamt Luzern. (1011) Gemeinschuldnerin: Erbsmasse des Amrein, Anton, sel., mechanische Schreinerei, im Würzenbach, Luzern.

Ct. du Valais. Office des faillites de Martigny. (1005) Failli: Dévillaz, Alexandre, à Saxon. Date de l'ouverture de la faillite: 20 juillet 1896.

Kollokationsplan. — Etat de collocation.

Der ursprüngliche oder abgeänderte Kollokationsplan erwächst in Rechtskraft, falls er nicht binnen zehn Tagen vor dem Konkursgerichte angefochten wird.

L'état de collocation, original ou rectifié, passe en force s'il n'est attaqué dans les dix jours par une action intentée devant le juge qui a prononcé la faillite.

Kt. Basel-Stadt. Konkursamt Basel. (1007/1008) Gemeinschuldner: Imhof, Emanuel, Kaufmann, Inhaber der gleichnamigen Firma, Import und Handel in Chinathee, in Basel.

Kt. St. Gallen. Konkursamt Unterrheinthal in Thal. (1012) Gemeinschuldner: Zoller, J. Ant., Schuhhandlung, in Au.

Table with 2 columns: Bezeichnung der zu versteigernden Liegenschaften, Schätzung. Lists properties like 'Das Wohnhaus mit Ladenlokal' and 'Ein Stück Reben im Insatz'.

Nachlassverträge. — Concordats. — Concordati.

Nachlassstundung und Aufruf zur Forderungseingabe.

(B.-G. 295—297 und 800.)

Sursis concordataire et appel aux créanciers.

(L. P. 295—297 et 800.)

Den nachbenannten Schuldern ist für die Dauer von zwei Monaten eine Nachlassstundung bewilligt worden.

Die Gläubiger werden aufgefordert, ihre Forderungen in der Eingabefrist beim Sachwalter einzubringen, unter der Androhung, dass sie im Unterlassungsfall bei den Verhandlungen über den Nachlassvertrag nicht stimmberechtigt wären.

Eine Gläubigerversammlung ist auf den unten hiefür bezeichneten Tag einberufen. Die Akten können während zehn Tagen vor der Versammlung eingesehen werden.

Les débiteurs ci-après ont obtenu un sursis concordataire de deux mois.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances auprès du commissaire dans le délai fixé pour les productions, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.

Une assemblée des créanciers est convoquée pour la date indiquée ci-dessous. Les créanciers peuvent prendre connaissance des pièces pendant les dix jours qui précèdent l'assemblée.

Kt. Zürich. Bezirksgericht Uster in Uster. (1013*)

Gemeinschuldnerin: Witwe Suter, Margaretha, geb. Schaible, zum Schloss in Uster, als Rechtsnachfolgerin ihres verstorbenen Ehemannes Arnold Suter, gewesener Wirt und Gefangenwärt, im Schloss-Uster.

Datum der Bewilligung der Stundung: 11. Juli 1896.

Sachwalter: Das Konkursamt Uster, in Uster.

Eingabefrist: Bis 14. August.

Gläubigerversammlung: Donnerstag, den 27. August 1896, nachmittags punkt 3 1/2 Uhr, im untern Wirtschaftssaale, zum Schloss in Uster.

Frist zur Einsicht der Akten: Vom 17. August 1896 an.

Verhandlung über den Nachlassvertrag. — Délibération sur l'homologation de concordat.

(B.-G. 804.)

Die Gläubiger können ihre Einwendungen gegen den Nachlassvertrag in der Verhandlung anbringen.

Les opposants au concordat peuvent se présenter à l'audience pour faire valoir leurs moyens d'opposition.

Kt. Bern. (I. Instanz) Vice-Gerichtspräsident von Bern. (1014)

Gemeinschuldner: Furrer, Friedrich, Nähmaschinenhandlung, Junkerngasse 7, in Bern (S. H. A. B. Nr. 115 vom 22. April 1896, pag. 473 und Nr. 161 vom 13. Juni 1896, pag. 667).

Ort, Tag und Stunde der Verhandlung: Mittwoch, den 29. Juli 1896, vormittags 11 Uhr, vor dem Richteramt, Bern, Inselgässchen 3, I. Stock.

Ct. de Berne. (1^{re} instance) Président du tribunal de Saignelégier. (1018)

Débitur: Froidevaux, Henri, négociant, à Saignelégier (F. o. s. du c. du 30 mai 1896, n° 149, page 617).

Jour, heure et lieu de l'audience: Samedi, 1^{er} août 1896, à 10 heures du matin, dans la salle des audiences du tribunal, à Saignelégier.

Verwerfung des Nachlassvertrages. — Rejet du concordat.

(B.-G. 808 u. 809.)

(L. P. 808 et 809.)

Ct. de Vaud. (1^{re} instance) Président du Tribunal d'Aigle. (1020)

Débitur: Merlin, Arthur, horloger, à Aigle (F. o. s. du c. du 25 janvier 1896, n° 23, page 92 et du 21 mars 1896, n° 82, page 338).

Date du rejet: 23 juillet 1896.

Abhanden gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

Da die in Nr. 57, 58 und 60 des Schweizerischen Handelsamtsblattes, Jahrgang 1892 aufgerufenen Obligationen Nr. 07,150 und 07,151 des Anleihefonds freiburgischer Gemeinden innert gesetzlicher Frist von niemanden vorgelegt worden, so werden diese beiden Titel hiermit als ungültig erklärt.

Meiringen, 23. Juli 1896.

(W. 63) Der Gerichtspräsident ad vices: v. Bergen.

Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Domicilio legale.

Schweizerische Unfallversicherungs-Aktiengesellschaft in Winterthur.

Wir verzeigen hiermit das Rechtsdomizil für den Kanton Waadt bei Herrn Louis Buttin, 13, Place St-François, in Lausanne.

Winterthur, den 23. Juli 1896.

(D. 67) Schweizerische Unfallversicherungs-Aktiengesellschaft,
Der Subdirektor: Dr. Aug. Sulzer.

Lebensversicherungs-Gesellschaft zu Leipzig.

Die «Lebensversicherungs-Gesellschaft zu Leipzig» bringt hiermit zur öffentlichen Kenntnis, dass sie für den Kanton Basel-Land, nach Rücktritt des seitherigen Domizilträgers Herrn Dr. Gysin in Liestal, bei Herrn Lehrer W. Koch daselbst Rechtsdomizil genommen hat.

Schaffhausen, den 23. Juli 1896.

Im Namen der Gesellschaft:

(D. 68) Zündel & Co.,
Generalvollmachtigte der „Lebensversicherungs-Gesellschaft zu Leipzig“ für die Schweiz.

GERMANIA

Lebens-Versicherungs-Actien-Gesellschaft zu Stettin.

Hiermit verzeigen wir das kantonale Rechtsdomizil, unter Aufhebung des bisherigen, für den Kanton Basel-Stadt bei Herrn W. Hediger-Knecht, Kaufmann, Dornacherstrasse 93, Basel.

Zürich, den 23. Juli 1896.

Zentral-Bureau der „Germania“ für die Schweiz:

(D. 70) Fr. Uhrig.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Moudon.

1696. 21 juillet. La société en nom collectif **Faucherre et Chapuis**, à Moudon (F. o. s. du c. du 26 mars 1883, n° 42, page 323), s'est dissoute; les associés en ont opéré eux-mêmes la liquidation.

21 juillet. La raison **A. Rapp**, à Moudon (F. o. s. du c. du 3 juillet 1888, page 626), a cessé d'exister suite de renonciation.

21 juillet. La raison **Lucien Perroz**, à Moudon (F. o. s. du c. du 1^{er} mai 1883, page 503), est éteinte suite de renonciation du titulaire.

21 juillet. Le chef de la raison **Jules Vuagniaux**, à Moudon (F. o. s. du c. du 22 janvier 1883, n° 6, page 41), fait inscrire qu'il a modifié son genre de commerce qui est actuellement: Marchand de vin en gros et détail.

21 juillet. La raison **V^o Wälti**, inscrite à Moudon pour l'exploitation du restaurant de la Fleur de Lys et charcuterie (F. o. s. du c. du 4 avril 1895, n° 93, page 391) est radiée du registre du commerce de cette ville suite du départ de la titulaire pour Villarzel.

22 juillet. Le chef de la maison **Clément Crausaz**, à Lucens, est Clément, fils de Jean-Louis Crausaz, de Chavannes-sur-Moudon, domicilié à Lucens. Genre de commerce: Laitier.

22 juillet. Le chef de la maison **Louis Cavin**, à Moudon, est Louis, fils de Jean-Pierre Cavin, de Vuchereys, domicilié à Moudon. Genre de commerce: Marchand de farines.

Bureau d'Oron.

18 juillet. Dans son assemblée générale du 3 mars 1895, la **Société du cordon rouge, vert & blanc ou Société de Palézieux**, dont le siège est à Palézieux (F. o. s. du c. du 7 juillet 1883), a renouvelé son comité et a nommé: Président Frédéric Pasche, à Oron-la-Ville, et secrétaire: Auguste Graz, à Palézieux. Conformément aux statuts, ces deux fonctionnaires ont collectivement la signature sociale.

Bureau d'Yverdon

20 juillet. La **Société de l'Ecole enfantine publique d'Yverdon**, à Yverdon (F. o. s. du c. du 19 mai 1888, page 501), a renouvelé son comité dans son assemblée générale du 9 mars 1896 et a élu le docteur Garin, président; Ulysse Péclard, vice-président, et Constant Jaquiéry, notaire, secrétaire; tous à Yverdon.

20 juillet. La maison **Jules Cornu**, à Yvonand (F. o. s. du c. du 24 décembre 1887, page 976), a actuellement comme genre de commerce: Scierie et commerce de bois.

20 juillet. La maison **L. Beauverd**, à Yverdon (F. o. s. du c. du 31 juillet 1890, pag. 587), a actuellement comme genre de commerce: Epicerie, denrées coloniales, tabacs et cigares.

20 juillet. La raison **Emile Rod**, à Yverdon (F. o. s. du c. du 23 mars 1884, page 198), a actuellement comme genre de commerce: Magasin de coiffeur-parfumeur, tabacs et cigares.

20 juillet. La raison **Jean-Auguste Wagnière**, à Orzens, épicerie, tabacs (F. o. s. du c. du 6 octobre 1883, page 927), est éteinte suite de décès du titulaire, ensuite qu'elle est radiée.

21 juillet. La **Société de Fromagerie de Villars-Epeney**, à Villars-Epeney (F. o. s. du c. du 28 septembre 1884, page 681), a constitué comme suit son comité dans son assemblée générale du 12 janvier 1896: Président Jean-Samuel Roullier; membres Constant Roullier et François Correvon; secrétaire Jules Roullier; tous au dit Villars-Epeney.

21 juillet. La **Société du Battoir à Grain, à Vapeur de Champvent**, à Champvent (F. o. s. du c. du 23 avril 1883, page 460), a constitué comme suit son comité dans son assemblée générale du 10 janvier 1896: Président Louis Junod; secrétaire Louis-Maximilien Chautems; caissier Charles Junod et membres Jean-Louis de Blaireville et Mxi. Chappuis; tous à Champvent.

21 juillet. La raison **Charlotte Corday**, à Démoret, épicerie, mercerie (F. o. s. du c. du 13 juin 1883, page 699), est radiée suite de décès de la titulaire.

21 juillet. La raison **Jⁿ Paillard**, à Yverdon (F. o. s. du c. du 5 mars 1883, page 235), a actuellement comme genre de commerce: Fonderie de cuivre et métaux, installations d'eau et constructions diverses.

21 juillet. La **Fromagerie de la Mauguetz commune d'Yvonand**, à La Mauguetz, commune d'Yvonand, a constitué comme suit son comité dans son assemblée du 10 novembre 1895: Président Ernest Pidoux; caissier Georges Vernez, et secrétaire Emile Vernez; tous à La Mauguetz. Cette société a été publiée dans la F. o. s. du c. du 26 juin 1883, page 771.

21 juillet. La **Société de Fromagerie d'Arrioules**, à Arrioules (F. o. s. du c. du 11 novembre 1884, page 769), a constitué comme suit son comité dans son assemblée générale du 9 janvier 1896: Président Constant Gudit et secrétaire Jules Pillionnel, tous deux à Arrioules.

21 juillet. La **Société de Fromagerie de Cuarny**, à Cuarny (F. o. s. du c. du 4 novembre 1884, page 774), a constitué comme suit son comité dans son assemblée générale du 12 juin 1896: président Jules Correvon-Roullier; secrétaire Emile Peguiron; tous deux à Cuarny.

21 juillet. La **Société de la Fromagerie de Démoret**, à Démoret (F. o. s. du c. du 11 novembre 1881, page 769), a constitué comme suit son comité dans son assemblée générale du 25 novembre 1895: Président Louis Jaquiéry; secrétaire François Batard et membres Constant Jaquiéry, Jean Jaquiéry-Dailledouze, Ulysse Crisinel, François-Samuel Bovay; tous à Démoret.

21 juillet. La **Société de la Fromagerie de Pomy**, à Pomy (F. o. s. du c. du 26 octobre 1884, page 736), a constitué comme suit son comité dans son assemblée générale du 9 octobre 1895: Président François Wulliemini; secrétaire Aimé Miéville; boursier Constant Cuhe; membres Louis Miéville-Rouilly et Eugène Wulliemini; tous à Pomy.

21 juillet. Jean-Ulrich Schmidli, de Rafz (Zurich), domicilié à Yvonand, déclare être le chef de la maison **Jean Schmidli**, à Yvonand. Genre de commerce: Charron et exploitation du «Café de la Couronne».

21 juillet. La **Société de la Fromagerie de Rovray**, à Rovray (F. o. s. du c. du 14 décembre 1884, page 834), a constitué comme suit son comité dans son assemblée générale du 10 janvier 1896: Président Constant Gallandat; secrétaire-caissier Constant Courvoisier et membre Louis Gallandat-Duc, à Rovray.

21 juillet. Constant-Abram-Frédéric Crottaz, de St-Barthélemy, domicilié à Champvent, déclare être le chef de la maison **C. Crottaz**, à Champvent. Genre de commerce: Boulangerie, épicerie.

21 juillet. La maison **H^r Durussel**, à Yvonand (F. o. s. du c. du 23 avril 1887, page 321), a actuellement comme genre de commerce: Epicerie, mercerie, charcuterie, poterie, tabacs, cigares.

21 juillet. La maison **Luc. Gottraux**, à Chavannes-le-Chêne (F. o. s. du c. du 27 mars 1883, page 332), a actuellement comme genre de commerce: Boulangerie, grains et farine, commerce de vins.

21 juillet. La maison **H^r Delay**, à Yvonand (F. o. s. du c. du 14 mars 1883, page 284), a actuellement comme genre de commerce: Epicerie, mercerie, boulangerie et charcuterie.

21 juillet. La **Société en faveur de la vieillesse abandonnée**, à Yverdon (F. o. s. du c. du 19 mars 1887, page 214), a renouvelé son comité dans ses assemblées générales du 31 mai 1888, du 8 juillet 1890, du 9 juillet 1891, du 9 janvier 1893, du 10 juillet 1894 et du 27 août 1895, et a élu: Président Wanner, pasteur, à Yverdon; vice-président Barnaud, pasteur, à Yverdon; caissier Samuel Grand, à Yverdon; secrétaire Henri Subilia, pasteur, à Provence.

22 juillet. La raison **Veuve Volper**, à Yverdon, épicerie, tabacs (F. o. s. du c. du 30 mai 1888, page 526), a cessé d'exister ensuite de décès de la titulaire, ensorte qu'elle est radiée.

22 juillet. La raison **Veuve S. Bourgeois**, à Yverdon (F. o. s. du c. du 21 juin 1888, page 596), a actuellement comme genre de commerce: Draperie, nouveautés, confections. Magasin: 11, Place Pestalozzi.

Genf — Genève — Ginevra

Rectification. La publication faite dans la F. o. s. du c. du 20 juillet 1896, n° 203, page 840), au nom de la **Schweizerische Uhrenmacher Genossenschaft (Association Horlogerie Suisse, succursale à Genève)**, est rectifiée en ce qui concerne le nom du directeur de la succursale qui est C. L. Weidemann (au lieu de Weidenmann).

1896. 21 juillet. La raison **B. Zwahlen**, laiterie, inscrite à Genève (F. o. s. du c. du 7 mars 1892, page 213), actuellement à Perly-Certoux, se fait radier en vertu de l'article 13, dernier alinéa du règlement du registre du commerce.

21 juillet. La maison **Ch. Ag. Wiesendanger**, à Genève, inscrite comme café-restaurant (F. o. s. du c. du 12 novembre 1883, n° 130, page 960), a renoncé à son genre d'affaires primitif, et exploite, dès le courant de novembre 1890, l'«Hôtel du Grand-Aigle», 48, Rue du Rhône.

21 juillet. L'association dite **Société de la Fromagerie de Choulex**, ayant son siège à Choulex (F. o. s. du c. du 1^{er} mars 1889, n° 34, page 186), a, dans son assemblée générale du 31 décembre 1895, renouvelé son comité de direction qui se compose des suivants: Charles Mermoud; Jacques Moachon; Pierre Baudet; Charles Déruaz; Pierre Déruaz; Joseph Gaillard et Claude Drôze, tous à Choulex.

21 juillet. L'association dite: **Caisse complémentaire des pensions de retraite de la Gendarmerie**, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 25 mars 1889, n° 52, page 285), réunie en assemblée générale le 13 janvier 1896, a renouvelé son comité de direction, qui est depuis lors composé des suivants: Gustave Willemin, major, président; Auguste Winkler, maréchal-des-logis, secrétaire; L.-Albert Margairaz, lieutenant, vice-président; Jules Juillard, 1^{er} lieutenant, trésorier; J.-Michel Ducret, vice-secrétaire; Ch. Ern.-Loup, brigadier; Félix Peccoud, gendarme; J. Lüthi, gendarme, et Alphonse Gavairon, gendarme; tous domiciliés au Palais de justice, à Genève.

Nichtamtlicher Teil. — Partie non officielle.

Importation d'horlogerie au Japon.

La Suisse a importé au Japon en 1895 un grand nombre de montres qui y ont trouvé un rapide et avantageux écoulement. Au cours de la même année d'énormes quantités de montres à bon marché ont été introduites dans ce pays et principalement des montres à cylindre lépine et des montres de métal de tous genres. La demande était si forte que toute marchandise, même de moindre qualité, trouvait preneur. Au retour de la guerre, les parents des soldats leur ont fait présent d'une quantité de ces montres.

En 1896, les montres de *métal* ne seront pas très demandées au Japon. On y introduira bien des envois importants de marchandise déjà commandée, mais la demande est devenue très faible et il ne saurait être question de réaliser un bénéfice. Toutefois, il est probable que les montres d'*argent* à bon marché trouveront encore pendant longtemps un débouché facile au Japon. L'extension croissante des voies ferrées japonaises et leur utilisation considérable de la part des populations font d'une montre un objet nécessaire; aussi longtemps donc que l'on construira de nouvelles lignes, on peut être certain que le commerce des montres ira bien. En ce qui concerne les montres d'*or*, il n'y a pas de grands changements à signaler sur l'année précédente; à la fin de l'année, la demande était un peu plus forte. Les montres en *doublé* remplaceront en partie les montres d'*or* et ont été importées en plus grand nombre que pendant la précédente année. Comme les Japonais ne sont guère amateurs d'objets d'*or* ou d'*argent faux*, on peut attribuer le fait à l'augmentation continue du prix des aliments et à l'insuffisance des traitements des fonctionnaires. Nous ne pensons pas encore cependant que l'article doublé trouve un écoulement durable. Pendant que les affaires marchaient bien, il n'y a pas eu trace de concurrence de la part de l'industrie japonaise. Les montres de la fabrique d'Osaka sont, ainsi que nous l'avons dit précédemment, une imitation des montres de fabrication américaine à bon marché et leur prix de revient demeure toujours plus élevé que celui de ces dernières. A cet égard il n'existe encore actuellement aucun danger. En résumé, l'année 1896 promet d'être de nouveau très avantageuse pour l'article montre et spécialement pour la montre à cylindre lépine.

Le change sur Paris dont les fluctuations avaient rendu les affaires presque impossibles pendant les deux dernières années, n'a pas eu beaucoup d'influence en 1896, à raison du rendement rémunérateur des prix de vente. Le cours moyen a été de fr. 2. 65¹/₂ contre 2. 63 l'année précédente.

La concurrence entre les importateurs japonais a augmenté. Plusieurs maisons, qui ne faisaient pas jusqu'ici le commerce des montres ou qui l'avaient abandonné depuis des années, l'ont repris. C'est à celles-ci que sont destinés la plupart des envois à bon marché encore à livrer en 1896.

La statistique officielle donne pour 1896 les chiffres suivants en regard desquels nous plaçons, aux fins de comparaison, ceux de l'année précédente:

En 1894 l'importation totale a atteint 78,272 pièces d'une valeur de \$ 404,645 et en 1895 188,722 pièces d'une valeur de \$ 923,022. L'augmentation a donc été de 110,450 pièces valant \$ 518,377 soit 141 % environ pour les pièces et le 128 % pour la valeur.

Cette importation se répartit comme suit entre les divers pays de production:

	1894	1895	1895
	Pièces	Pièces	Valeur
Suisse	60,266	161,198	\$ 792,988
Etats-Unis d'Amérique	2,972	7,701	\$ 59,220
France	3,283	9,568	\$ 41,056
Allemagne	11,694	9,002	\$ 16,340
Angleterre	102	704	\$ 9,633
Belgique	—	766	\$ 3,868
Autres pays	—	3	\$ 18
Total	78,272	188,722	\$ 923,022

Ces chiffres se répartissent entre les différents ports d'importation de la manière suivante:

	1894	1895	1895
	Pièces	Pièces	Valeur
Yokohama	65,346	167,915	\$ 746,947
Kobe	12,831	80,708	\$ 175,856
Nagasaki	46	99	\$ 219
Total	78,272	188,722	\$ 923,022

Le port de Yokohama accuse le mouvement suivant:

	1894	1895
	Pièces	Pièces
Montres à boîtes d'or	1,264	1,374
" " " d'argent	83,512	87,987
" " " de doublé	924	1,516
" " " de métal	29,646	67,038
Total	65,346	157,915

Ces marchandises se répartissaient pour l'année 1896 entre les maisons qui suivent:

	Or.	Argent.	Doublé.	Métal.
Brühl Brothers & Co.	634	80,286	1,138	39,352
Fr. Retz & Co.	125	16,976	30	5,363
F. Herb & Co (Rod. Schmid, Neuchâtel).	265	13,120	—	6,669
J. Colomb & Co.	26	8,597	—	3,998
Oppenheimer frères & Co.	12	5,336	—	314
Siber, Brennwald & Co.	103	2,504	6	1,050
C. & J. Favre-Brandt	71	2,679	—	1,140
C. Illies & Co.	8	1,738	—	915
C. Weinberger & Co.	36	1,818	—	1,636
American Trading Co.	51	1,114	191	13
Cornes & Co.	12	1,644	—	—
J. Witkowsky & Co.	—	870	—	1,263
Quatre maisons européennes diverses	2	970	6	1,708
Maisons japonaises	29	1,450	150	3,617
Total	1,374	87,987	1,516	67,038

Total des pièces 157,915

Il a été importé au Japon en 1895 pour \$ 48,916 de *pièces détachées de montres* (contre \$ 23,570 l'année précédente). Sur cette somme \$ 26,194 reviennent aux Etats-Unis d'Amérique, \$ 18,144 à la Suisse, \$ 2,180 à l'Allemagne, \$ 1,474 à la France et \$ 924 à d'autres pays.

Le port de Kobe (Osaka) a reçu pour \$ 10,030 de ces pièces détachées et le solde de \$ 38,886 revient au port de Yokohama (Tokio). Elles étaient destinées aux fabriques d'horlogerie du Japon.

En ce qui concerne la „Osaka Watch Co.“ je puis ajouter aujourd'hui que cette fabrique a licencié et indemnisé au commencement de cette année tous les ouvriers étrangers qu'elle employait, ainsi que son directeur européen. La société se trouve maintenant complètement sous la direction d'indigènes et l'on pense généralement que ceux-ci ne sauront pas faire fonctionner une machinerie aussi compliquée. Le rendement de l'entreprise est actuellement presque nul; on y finit seulement de 2 à 3 montres par jour. Les actions qui représentaient une valeur nominale de \$ 50 sont cotées à \$ 30—32. Ainsi donc la fabrique d'Osaka ne constitue pas une concurrence pour nous.

Quant à l'entreprise de Tokio, j'ai à vous annoncer aujourd'hui qu'une petite fabrique aux moteurs à gaz a été installée dans un faubourg de Tokio. Le travail devait commencer le 1^{er} juin, mais il se passera bien une année avant que cet établissement commence à produire quoi que ce soit. On m'assure que cette société a simplement pour but de former de bons rhabilleurs japonais.

On cherche actuellement à constituer à Tokio une autre nouvelle société pour la fabrication de montres à cylindre et à ancre à bon marché. On désirerait réunir à cet effet un capital de \$ 20,000 à 30,000, mais il est douteux qu'on y réussisse.

Réparations des montres. J'ai été consulté plusieurs fois l'année dernière par des Suisses désirant savoir si les ouvriers japonais sont en état de réparer une montre dérangée, et se renseigner sur le mode et le prix du rhabillage. On m'a demandé aussi s'il n'y aurait pas place pour des ouvriers horlogers suisses dans l'empire du Mikado. Après avoir pris des informations exactes, j'ai pu répondre ce qui suit à nos correspondants: Le négociant en montres japonais qui vend une montre de métal, d'argent ou d'or, est obligé de la garantir à l'acheteur pour une durée de 3 mois à 2 ans, suivant le prix demandé. Les Japonais sont devenus sous ce rapport très exigeants et difficiles, aussi bien pour l'établissement que pour le réglage. Ce n'est pas sans raison que j'ai appelé depuis de nombreuses années l'attention des fabricants suisses sur ce point et que je leur ai conseillé de veiller à ce qu'il ne soit envoyé dans ce pays que de la bonne marchandise.

L'ouvrier horloger indigène est assez habile rhabilleur et fait son travail avec beaucoup de conscience. Je donne ci-après un aperçu des prix demandés pour les réparations soignées: a. Montres de métal: 10 à 25 sen (25—70 centimes); b. montres d'argent (à cylindre ou à ancre): 25 à 40 sen; c. montres d'or: 50 sen à \$ 1.50; d. montres compliquées ou à répétition, chronomètres et autres: \$ 3 à \$ 5; e. pendules américaines et autres; 15 à 25 sen; f. montres de voyage avec réveil, répétition ou sonnerie: 50 à 75 sen.

Etant donné que le dollar ou Yen vaut actuellement environ fr. 2. 78, ces prix paraissent exceptionnellement bas aux ouvriers horlogers suisses. Je ne conseillerais à aucun rhabilleur de se rendre dans ce pays, car il se heurterait à de grandes difficultés et ne pourrait pas à ces prix concourir avec les Japonais. (Extrait traduit du rapport commercial du consulat général suisse à Yokohama.)

Ausländische Banken. — Banques étrangères.

		Niederländische Bank.			
		11. Juli.	18. Juli.	11. Juli.	18. Juli.
Metalbestand	114,660,035	114,720,192	Notencirculation	199,870,645	201,455,090
Wechselportefeuille	54,569,024	54,306,980	Conti-Correnti	2,807,033	2,688,577

Insertionspreis:
Die halbe Spaltenbreite 30 Cts.,
die ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Prix d'insertion:
30 cts. la petite ligne,
50 cts. la ligne de la largeur d'une colonne.

PROSPEKTUS.

Anleihen der Einwohnergemeinde Burgdorf im Betrage von Fr. 1,000,000 à 3½/2 0/0.

Die Einwohnergemeinde Burgdorf hat in ihrer Versammlung vom 13. Juni 1896, behufs gänzlicher Abtragung der Technikumsbauschuld, Bestreitung der für die Eisenbahnunternehmung Burgdorf-Konolfingen-Thun beschlossenen Aktienbeteiligung, Ausführung bereits beschlossener und noch zu beschliessender Bauten und dringender öffentlicher Werke, bezw. Erwerbung von Liegenschaften, die Aufnahme eines Anleihe von Fr. 1,000,000 beschlossen und den Gemeinderat mit Ausführung dieses Beschlusses betraut.

Dieses Anleihen wird hiermit öffentlich aufgelegt und laden wir höflich zur Subskription ein.

Bestimmungen.

- Das Anleihen wird in 1000 Obligationen à Fr. 1000, auf den Inhaber lautend, eingeteilt. Dieselben werden zum Pari-Kurs 400 Stück, Serie A, auf 30. September 1896 und voraussichtlich 300 » B, » 30. » 1897 » 300 » C, » 30. » 1898 ausgegeben.
- Die Subskription erfolgt vom 3.—8. August bei der Kanzlei der Einwohnergemeinde, beim Gemeindegassier (Herrn J. L. Schnell, Fürsprecher), sowie bei der tit. Kantonalbankfiliale und bei der tit. Spar- und Kreditkasse Burgdorf.
- Mit der Subskription auf Serie A werden auch solche auf die übrigen Serien angenommen. Subskriptionen, die schon jetzt auf Serien B und C gemacht werden, finden s. Z. in erster Linie Berücksichtigung.
- Im Falle von Ueberzeichnung der einen oder andern Serie wird entsprechende Reduktion der Zeichnungen vorbehalten. Derselbe Vorbehalt wird gemacht für den Fall, dass der Anleihebetrag eine Reduktion erfahren sollte (Art. 2 des Beschlusses der Einwohnergemeinde).
- Der Zins ist auf 3½/2 % per Jahr festgestellt, halbjährlich zahlbar gegen Ablieferung der bezüglichen Coupons, je auf 31. März und 30. September bei der Gemeindekasse Burgdorf.
- Die Rückzahlung des Anleihe findet in einem Zeitraum von längstens 60 Jahren statt, indem alljährlich im Monat März wenigstens 10 Obligationen von Fr. 1000 durch das Los bestimmt und auf 30. September spesenfrei zurückbezahlt werden.

Die erste Rückzahlung erfolgt am 30. September 1901.

An der ersten Auslosung nehmen nur die Obligationen der Serie A, an der zweiten nur diejenigen der Serien A und B, an den folgenden Auslosungen alle Obligationen teil.

- Vom 30. September 1901 an steht der Schuldnerin das Recht zu, das ganze Anleihen auf 3 Monate zu kündigen und auf einen Zinstermine zurückzubezahlen, eventuell zu konvertieren.
- Als Publikationsorgane werden bezeichnet: Der «Volksfreund» von Burgdorf, das «Amtsblatt des Kantons Bern», das «Schweiz. Handelsamtsblatt» und der «Bund».

(H 2864 Y)

Burgdorf, den 1. Juli 1896.

Namens des Gemeinderates,
Der Vizepräsident: **C. Kindlimann-Schilt.**
Der Sekretär: **Bircher**, Notar.

(624)

Electrizitätswerk Olten-Aarburg

(Aktiengesellschaft).

Die Herren Aktionäre werden hiermit zur ersten ordentlichen Generalversammlung auf Mittwoch, den 29. Juli a. c., nachmittags 3 Uhr, im Hôtel Schweizerhof in Olten eingeladen.

Traktanden:

- Vorlage des Berichtes des Verwaltungsrates und der Herren Rechnungsrevisoren.
- Abnahme des Rechnungsabschlusses.
- Antrag des Verwaltungsrates auf Erhöhung des Aktienkapitals.
- Wahl von zwei Rechnungsrevisoren und einem Ersatzmann.

Die Jahresrechnung und der Bericht der Kontrollstelle vom 21. d. M. an im Bureau der Gesellschaft zur Einsichtnahme für die Aktionäre auf, ebenso der gedruckte Bericht des Verwaltungsrates.

Stimmkarten können gegen Ausweis über den Aktienbesitz vom 22. bis 26. d. M. bei nachfolgenden Stellen bezogen werden:

in Aarau bei der Aargauischen Kreditanstalt,
in Baden bei der Bank in Baden,
in Luzern bei der Luzerner Kantonalbank,
in Solothurn bei der Solothurner Kantonalbank,
in Zürich bei der Bank in Baden, Filiale Zürich,
in Olten auf dem Bureau der Gesellschaft.

Olten, den 6. Juli 1896.

Für den Verwaltungsrat,

Der Präsident:

A. Künzli.

(625)

Weingant.

Infolge Verwertungsbegehren werden Dienstag, den 25. Juli, von nachmittags 1 Uhr an, in den Lagerhäusern Steinen bei der Station Steinen G. B. (Kanton Schwyz) versteigert (H 3080 Z)

circa 1700 Hektoliter rote und weisse Naturweine.

Unwiderrüflich letzte Gant mit Zuschlag an den Meistbieter. Ausgebot per einzelnes Transportfass, wie auch per 10, 20 und mehr Transportfässer. Alle Facilitäten für Wegnahme des Weines. Gantbedingungen und nähere Auskunft durch unterzeichnete Amtsstelle. (632)

Steinen, 17. Juli 1896.

Das Betreibungsamt.

Buchdruckerei JENT & Co in Bern. — Imprimerie JENT & Co à Berne.

An die Tit. Aktionäre der Papierfabrik Biberist.

Gemäss § 12—20 der Statuten werden Sie hiermit zur Teilnahme an der 31. ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre höchst eingeladen auf Donnerstag, den 13. August 1896, vormittags 11 Uhr, in das Lokal der Bank in Zürich.

Verhandlungsgegenstände:

- Abnahme des Geschäftsberichtes und der Jahresrechnung.
- Verfügung über den Reingewinn.
- Kreditbewilligung für Neubauten.
- Erhöhung des Obligationenkapitals.
- Wahl der Rechnungsrevisoren für den nächsten Jahresabschluss.
- Unvorhergesehenes.

Die Bilanz und die Rechnung über Gewinn und Verlust auf 30. Juni 1896 samt dem Bericht der Herren Rechnungsrevisoren sind vom 4. bis 12. August im Bureau in Biberist zur Einsicht der Tit. Aktionäre aufgelegt.

Biberist, den 25. Juli 1896.

Namens des Verwaltungsrates,

Der Präsident:

Wilh. Vigier.

(633)

Für Kapitalisten.

Ausgabe von 4 und 4½ 0/0igen Obligationen.

Behufs Ablösung von Grundhypothen und zur Durchführung von unsern Neubauten, bestehend in einem Doppelhaus mit zwei Magazinen, Kellern und Lagerräumen, nehmen wir noch Gelder an gegen Obligationen à 4½ % verzinslich, in beliebigen Beträgen, auf den Namen oder den Inhaber lautend, auf zwei Jahre fest mit nachheriger sechsmonatlicher Aufkündigung, im Gesamtbetrage bis auf Fr. 50,000.

Obligationen à 4½ % verzinslich, wie oben, auf fünf Jahre fest, mit nachheriger sechsmonatlicher Aufkündigung, im Gesamtbetrage von Fr. 25,000.

Anmeldungen und Einzahlungen (letztere können bis Martini gemacht werden) nimmt entgegen

die Verwaltung
des Allgemeinen Konsumverein Helvetia
in Zürich.

(639)

Jakob Lüscher, Notariats-, Rechts- und Inkasso-Bureau, Aarau und Zofingen.

Besorgung von: Vermögensverwaltungen; Inkassi in der ganzen Schweiz An- und Verkauf von Liegenschaften; Vertretung in Streitfällen; etc. Gewissenhafte Bedienung. Beste Referenzen. (337)

Ankauf und Auswechsel von Münzen ausser Kurs, Gold, Silber und Platingegenständen. (121)

Verkauf von Blattgold, Platin, garantiert reinem Chlor- gold und salpetersaurem Silber.

Das Kursblatt wird auf Verlangen gratis zugesandt.

H. Zandt, Gerbergasse 85, Basel.

Telephon 1802.

LIQUEURS ET ÉLIXIR VÉGÉTAL

DE LA

GRANDE CHARTREUSE

Se méfier des contrefaçons

Se trouvent chez tous les négociants en vins,
marchands de comestibles, épiciers, etc.

L. ROUX,

17, rue Chantepleuet, à Genève,

Agent pour la Suisse

LA PUBLICITÉ

DE LA

FEUILLE OFFICIELLE SUISSE DU COMMERCE

qui compte plus de 5000 abonnés, se recommande tout particulièrement aux gens d'affaires.

Conditions des plus avantageuses pour ordres d'une certaine importance. S'adresser à l'Administration du journal, à Berne.

Arbenz'sche Rasiermesser mit ersetzbaren Klinge sind weltberühmt gute Rasiermesser und tragen als Zeichen der Zuverlässigkeit, Echtheit und vollsten Garantie für Qualität.

den Namen und Adresse des Fabrikanten, A. Arbenz, Jongne, Doubs. Jedes Stück, das beim Gebrauche nicht vollste Befriedigung gewähren sollte, wird bereitwillig ausgetauscht. Preislisten und Prospekte gratis. A. Waltisbühl, Spezialitäten-Geschäft, 88, Bahnhofstrasse, Zürich. (490)

Ecole de commerce de la Chaux-de-Fonds.

Etablissement officiel subventionné par la Confédération.

Les cours de 1896—1897 commenceront le 14 septembre. (587)

Programmes sur demande chez la direction. (H 2015 C)

Offizieller Diskontsatz schweizerischer Emissionsbanken
Taux d'escompte officiel de Banques d'émission suisses 3½/2 0/0